

*ombres* ; on distingue les *ombres propres* et les *ombres portées*. L'OMBRE PROPRE d'un corps est celle qui a lieu sur la partie de sa surface opposée à la lumière ; l'OMBRE PORTÉE est celle que produit un corps sur la surface d'un autre, en interceptant les rayons lumineux.

112 Quelle DIRECTION suit la lumière ?

R.—On suppose que la lumière vient de gauche à droite en faisant avec l'horizon un angle de  $45^{\circ}$  :

---

§ II APPLICATION DES PROJECTIONS AUX PLANS  
DE MAISONS, DE BÂTIMENTS ET D'OBJETS  
QUELCONQUES.

113 Indiquez le MOYEN DE LEVER UN PLAN  
*de maison* ?

R.—C'est au moyen des *projections* qu'on lève les plans de maisons et de tout autre bâtiment. Dans une maison, il y a à considérer les caves, le rez-de-chaussée, les divers étages et les combles, etc. ; chacune de ces parties se représente par une *coupe horizontale* qu'on suppose faite dans le bâtiment.

114 Donnez la manière de représenter les diverses parties ou les meubles d'un édifice dans un plan horizontal ?

R.—Voici comment on les représente chacun en particulier :